



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Bédoin Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

En exécution de l'arrêté municipal n° MA-ARE-2018-306 en date du 10/07/2018, Il sera procédé à une enquête publique concernant le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bédoin, ayant pour objectifs d'ouvrir partiellement à l'urbanisation la zone UY/UYf2 des Granges et réorganiser le reste de la zone, apporter diverses modifications au règlement, au zonage et aux emplacements réservés et numériser le PLU actualisé, en vue de son approbation par délibération du Conseil Municipal.

L'enquête publique se déroulera **lundi 12 novembre 2018 (13h30) au Jeudi 13 décembre 2018 (12h00) soit durant 31,5 jours.**

Par décision du 11/09/2018 n° E1 8000140 / 84 le Président du Tribunal Administratif de Nîmes a désigné Monsieur André FAUGERAS, Chef de Service Foncier, en retraite, en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier comprenant notamment l'avis de l'autorité environnementale, les avis des Personnes Publiques Associées (PPA), ainsi que suite à la décision de l'autorité environnementale en date du 09 Octobre 2018, une évaluation environnementale, et le(s) registre(s) d'enquêtes à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Commissaire Enquêteur seront déposés en Mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture suivants :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- Mercredi de 8h00 à 12h00,
- Samedi de 8h30 à 12h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le(s) registre(s) d'enquête ou les adresser, par écrit, à l'adresse suivante Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie de Bédoin - Hôtel de Ville - 301, avenue Barral des Baux - CS 90001 - 84 410 Bédoin.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur un poste informatique dédié aux heures d'ouverture de la Mairie et sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.bedoin-mont-ventoux.fr/>

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à ep-modificationplu@bedoin.fr. Elles seront imprimées et insérées dans le registre papier de référence, et mises en ligne dans un document unique au moins une fois par semaine.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public à l'hôtel de ville, aux jours et heures suivants :

- Lundi 12 Novembre 2018 de 13h30 à 17h30 ;
- Mardi 20 Novembre 2018 de 8h00 à 12h00 ;
- Samedi 1^{er} Décembre 2018 de 8h30 à 12h00 ;
- Jeudi 13 Décembre 2018 de 8h00 à 12h00.

Les observations du public et le dossier d'enquête publique sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête auprès de la Mairie - Mairie de Bédoin - Hôtel de Ville - 301, avenue Barral des Baux - CS 90001 - 84 410 Bédoin.

Des informations peuvent être demandées à Madame Magali BLAISE, responsable du service urbanisme en Mairie de Bédoin sur rendez-vous - tél : 04 90 65 96 33 - urbanisme@bedoin.fr

Les informations relatives à l'enquête publique seront également disponibles sur le site internet de la Mairie : <http://www.bedoin-mont-ventoux.fr/>

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par le Commissaire Enquêteur qui rencontrera, dans la huitaine, le maire de la commune de Bédoin et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maire de Bédoin disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles. Le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois à la clôture de l'enquête pour transmettre à Monsieur le Maire de Bédoin son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera adressée au Préfet du Département de Vaucluse et au Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Le public pourra consulter le rapport avec les conclusions motivées du commissaire enquêteur dès que celui-ci aura été notifié au Maire de Bédoin, pendant au moins un an à compter de sa notification, en Mairie aux jours et heures d'ouverture suivants : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, Mercredi de 8h00 à 12h00, Samedi de 8h30 à 12h00, et sur le site Internet de la commune.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication sur demande écrite adressée au Maire dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978.

Cet avis faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié dans deux journaux locaux diffusés dans le département, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et sera rappelé au cours des huit premiers jours de l'enquête. Il sera affiché pendant toute la durée de l'enquête publique notamment à la Mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Bédoin.

Une copie de l'avis publié sera annexée au dossier « avant l'ouverture » de l'enquête publique en ce qui concerne la première insertion et « au cours » de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

Fait à Bédoin, le 18 Octobre 2018
Le Maire de Bédoin
Luc REYNARD

